



Maladie non professionnelle pendant préavis

Par **debounette**, le **26/09/2011** à **12:30**

Bonjour,rnrnJ'ai démissionné de mon entreprise et je suis en préavis jusqu'au 23 octobre 2011.rnJe suis en maladie depuis ce jour pour de gros problèmes de santé (maladie non professionnelle).rnrnPour information mon entreprise est sous la convention collective des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement Ménager du 26 novembre 1992.rnrnJ'ai regardé sur les sites "servicespublics.fr" et "www.travail-emploi-sante.gouv.fr", il est indiqué que cela ne repousse la durée du préavis; j'ai aussi consulté la convention collective et je n'ai rien vu qui parlait de mon cas.rnrnDonc ma question est : Est qu'une maladie non professionnelle repousse la date de mon préavis?rnrnCordialement

Par **pat76**, le **27/09/2011** à **16:32**

BonjourrnrnLe fait d'être en arrêt maladie pendant la période de préavis, ne proroge pas sa durée.rnrnSeul un accident de travail pendant une période de préavis en proroge la durée.rnrnVotre contrat prendra donc fin à la date prévue de la fin du préavis et votre arrêt maladie n'en prolongera pas la durée.rnrnArrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 28 juin 1989: Bull. Civ. V, n° 473:rnrnLe délai-congé ne peut être prorogé de la durée de la maladie du salarié.